

# Bordereau de signature

## ARR2016\_0242



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	24/11/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	24/11/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-11-24)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // arrete\_mairie

## ARRETE

**OBJET: PROCEDURE ADAPTEE N°2016/043 RELATIVE AU MARCHÉ DE DEPLOIEMENT ET MAINTENANCE DU FUTUR DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION URBAINE DE LA VILLE DE NOISIEL / LISTE DES CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la procédure adaptée restreinte N°2016/043 lancée le 19 septembre 2016, par l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence au B.O.A.M.P., ayant pour objet l'appel à candidatures pour le marché de déploiement et maintenance du futur dispositif de vidéoprotection urbaine de la Ville,

**CONSIDERANT** les 7 candidatures reçues, toutes dans les délais impartis (date limite de remise des offres fixée au 07 octobre 2016),

**CONSIDERANT** les critères objectifs de sélection des candidatures, permettant de retenir les 3 candidats admis à présenter une offre, à savoir :

1-capacités professionnelles et techniques : 90 points

1-a : Liste de références de moins de 5 ans : 20 points

1-b : Capacités professionnelles (qualifications, attestations de bonne exécution de maître d'ouvrage de moins de 5 ans), qualifications de l'équipe (CV, attestations de formation...), importance du personnel d'encadrement : 40 points

1-c : Capacités techniques : moyens humains (effectifs moyens) et matériels (équipements, informatique...) : 20 points

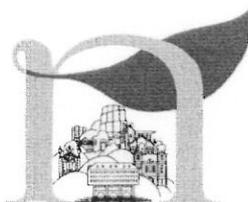
1-d : Démarche qualité (certification ISO 9001...) : 10 points

2-capacités financières : 10 points

Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires relatifs aux prestations objet du marché, au cours des trois derniers exercices : 10 points

**CONSIDERANT** le rapport d'analyse établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage SNC LAVALIN, et le classement des candidatures conformément aux critères sus visés,

1/2



Suite de l'arrêté N°2016\_ portant sur la liste des candidats admis à présenter une offre dans le cadre de la procédure adaptée relative au déploiement et à la maintenance du futur dispositif de vidéoprotection urbaine de la Ville – N°2016/043

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner les candidats admis à présenter une offre,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La liste des candidats admis à présenter une offre dans le cadre de la procédure adaptée restreinte N°2016/043 ayant pour objet la désignation du titulaire du marché de déploiement et maintenance du futur dispositif de vidéoprotection urbaine de la Ville, est arrêtée comme suit :

- INEO INFRACOM SNC, sis 72 avenue Raymond Poincaré 21 000 DIJON,
- EIFFAGE ENERGIE, sis 2 rue Flora Tristan 93 200 SAINT DENIS,
- SPIE IDF Nord Ouest, sis 1/3 place de la Berline 93287 SAINT DENIS cedex.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Aux intéressés,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 22 NOV. 2016

Le Maire

*D. Vachez*  
Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	24 NOV. 2016
Affiché le	24 NOV. 2016
Notifié le	
Publié le	24 NOV. 2016

